

La deuxième réunion des négociations concernant l'évolution des salaires collectifs 2014 (NAO) s'est tenue le 03 mars 2014 à Lisieux.

**La Direction a proposé :**

**Pour les non cadres :**

- **Une augmentation générale de : 0,7 % (sans talon)**
- **Un budget pour l'augmentation individuelle de : 1,3 %**

**Pour les cadres :**

- **Une augmentation individuelle avec un minimum de : 0,7 %**

Le Syndicat FO Cermex a rappelé sa position en matière de politique salariale :

**Augmentation générale pour les cadres et non-cadres avec un talon pour maintenir les plus bas salaires**

**Valider l'individualisation des salaires est une mesure injuste, presque discriminatoire qui fait que quelques-uns sont récompensés des efforts fournis par d'autres et destructrice de l'esprit d'équipe indispensable à la mise en œuvre de synergies positives dans l'entreprise.**

Sur la question du pouvoir d'achat, une augmentation de **0,7%** ne reflète pas la réalité de la hausse des prix sur les éléments essentiels de la vie de tous les jours.

### **Prévisions d'inflation 2014**

Les économistes de la Banque de France prévoient une inflation de 1,3 % en considérant l'effet hausse de la TVA qui s'est appliqué dès le mois de janvier et sur toute l'année. L'augmentation de la TVA pèse entre 0,4 % et 0,6 % sur l'augmentation générale des prix. Comme d'habitude, l'augmentation de la TVA est injuste car elle pèse plus lourd sur les petits revenus dans la mesure où elle concerne les dépenses contraintes qui représentent une part d'autant plus importante des dépenses que les revenus sont faibles.

### **Hausse des prélèvements obligatoires**

Les cotisations vieillesse augmentent d'environ 0,25 %, soit environ **3,50 €/mois** pour un salaire mensuel brut de 1400€ (salaire minimum chez CERMEX).

### **Cotisation mutuelle**

Baisse des prestations et augmentation de la part salariale au 1er janvier 2014 : **+ 2 €/mois**

### **Fiscalisation de la mutuelle**

L'ajout des cotisations mutuelles versées par l'employeur au revenu imposable, soit environ 375€/personne pour 2014, aura pour effet mécanique d'augmenter les impôts sur le revenu. A titre d'exemple, pour un revenu mensuel minimum de 1400 € brut (taxé à 14 %) cela correspond à payer environ **5 €/mois**.

**LA COMBINAISON DE CES FACTEURS ABOUTIT A UNE PERTE DE POUVOIR D'ACHAT CE QUI JUSTIFIE UN TALON DE 60€/MOIS**

**INACCEPTABLES** les propositions de la Direction, 0,7% ne couvrent même pas la perte du pouvoir d'achat des plus bas salaires chez Cermex (soit 8€/mois net pour un salaire mensuel de 1400€ brut).

### **L'individualisation comme technique de gestion des personnels**

Depuis plusieurs années, la direction du groupe SIDEL promeut une technique de management par l'individualisation des salaires via des systèmes de primes variables liées à la « performance » individuelle et/ou collective c'est-à-dire liée à la réalisation d'objectifs (BSC). Cette tendance à l'individualisation ne fait que se renforcer. Ainsi aujourd'hui, nombreux sont les salariés du groupe concernés par une individualisation de la rémunération passant par des primes (bonus, intéressement, ...) mais aussi des augmentations systématiques de salaire individualisées (cadres).

Derrière le discours idéologique libéral sur la récompense du « mérite » individuel et la réconciliation du travail et du capital dans le partage des « fruits de la croissance » via l'intéressement, cette politique aboutit concrètement à une destruction des collectifs de travail, une mise en concurrence des salariés entre eux et une auto-exploitation au nom du supposé intérêt commun entre travail et capital.

Ce faisant la question des salaires et de la lutte collective pour l'avancée commune des droits est détournée par l'illusion d'une augmentation individuelle au détriment de ses collègues et dans une relation unilatérale à la direction.

L'accroissement continu de la part flexible du salaire est donc fondamentalement lié à l'évaluation individuelle des « performances » et la politique du chiffre qui l'accompagne avec son corollaire en termes d'isolement des travailleurs, de souffrance au travail et de dégradation de la qualité du travail.

**Le syndicat FO maintiendra donc ses revendications lors de la troisième réunion NAO qui aura lieu jeudi 13 mars 2014, soit pour tous les salariés (cadres et non cadres) de CERMEX SAS :**

**Une Augmentation Générale de 2,5%  
avec un talon de 60 €**

**Rendez-vous pour en débattre le  
mercredi 12 mars 2014  
Salle ALGECO à 16h30**

**VENEZ NOMBREUX POUR  
ECHANGER ET AGIR !**

**Une mobilisation d'ampleur est nécessaire,  
l'avenir de nos salaires en dépend !**